



M. Roland Lescure, Ministre délégué à l'Industrie, a reçu le 3ème comité de filière de la parfumerie cosmétique à Bercy le lundi 28 Novembre 2022.

Sur le volet formation, c'est Régine Ferrère, Présidente de la CNEP qui a présenté les résultats de la campagne d'apprentissage suite à la **signature par la FEBEA, la CNEP, la FFPS et la Cosmetic Valley le 18 octobre 2021 dans le cadre du plan « un jeune une solution »**, en demandant que les primes à l'embauche soient reconduites tout particulièrement pour les titres et diplômes de niveau 5, 6 & 7.

Le Ministre a renouvelé son [#soutien](#) à la filière, championne du "fabriqué" en France. Il a salué l'engagement du secteur sur des sujets comme la [#décarbonation](#), la [#biodiversité](#) et l'[#emploi](#)

La filière se félicite tout particulièrement d'avoir été entendue. En effet, le ministre du Travail, Olivier Dussopt **a annoncé le jeudi 1er décembre, que la prime à l'embauche des apprentis sera fixée pour tous les candidats à 6 000 euros, pour un mineur comme pour un majeur de moins de 30 ans**, et sera versée en 2023 à toutes les entreprises pour les contrats conclus du 1er janvier au 31 décembre, pour la première année d'exécution du contrat.

Une annonce que la **CNEP** salue particulièrement car elle favorise l'embauche des jeunes mineurs en apprentissage, mais souligne également, comme nous l'avons évoqué avec Guillaume Kasbarian, Président de la commission des affaires économiques, lors de sa visite au Cosmetic 360, la volonté du gouvernement de soutenir une filière qui souhaite les accompagner vers des diplômes de niveau 5, 6 et 7 dont la branche a besoin pour répondre aux attentes des chefs d'entreprise qui recherchent de plus en plus de personnes pour des postes d'encadrement, d'animation formation, et de spécialistes du marketing digital.